



2021

CORPS DE L'INSPECTION SANITAIRE ET SOCIALE IASS

IASS Classe exceptionnelle	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
Échelon spécial	HEB	-	-
5ème échelon	HEA	-	-
4ème échelon	1027	830	2 ans 6 mois
3ème échelon	995	806	2 ans
2ème échelon	940	764	2 ans
1er échelon	906	738	2 ans

Tableau d'avancement

10 ans d'ancienneté dans un corps de catégorie A ou Au moins 3 ans dans un grade d'avancement (FPE chargés de la santé, de l'action sociale et de la protection sociale) indice sommital INM 966

IASS Hors Classe	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
10ème échelon	1027	830	-
9ème échelon	995	806	3 ans
8ème échelon	945	767	2 ans 6 mois
7ème échelon	906	738	2 ans 6 mois
6ème échelon	858	701	2 ans
5ème échelon	858	670	2 ans
4ème échelon	826	626	2 ans
3ème échelon	785	690	2 ans
2ème échelon	740	561	2 ans
1er échelon	678	529	2 ans

Tableau d'avancement

10 ans d'ancienneté dans un corps de catégorie A ou Au moins 3 ans dans un grade d'avancement (FPE chargés de la santé, de l'action sociale et de la protection sociale) indice sommital INM 966)

Inspecteur Action Sanitaire et sociale	Indices Bruts	Indices Majorés	Durée
11ème échelon	841	688	-
10ème échelon	797	655	3 ans
9ème échelon	758	625	3 ans
8ème échelon	728	602	3 ans
7ème échelon	679	565	3 ans
6ème échelon	646	540	2 ans
5ème échelon	607	510	2 ans 6 mois
4ème échelon	561	475	2 ans
3ème échelon	525	450	2 ans
2ème échelon	497	428	2 ans
1er échelon	459	402	1 an 6 mois
Inspecteur élève	380	350	1 an 3 mois

1er janvier 2021